

Incinérateur : de l'orage dans l'air



Si le projet est adopté, l'incinérateur sera implanté à quelques 200 mètres de la déchèterie. -

Le projet d'implanter un incinérateur d'ordures ménagères à Pierrefonds n'a pas fini de faire couler de l'encre et retourner les vestes. Les élections municipales aidant, il y a fort à penser que d'ici l'année prochaine les langues se délient, y compris les langues de bois.

C'est du moins ce que pense Jean-Pierre Marchau, porte-parole d'Action citoyenne contre l'incinérateur d'ordures ménagères (Accidom). Pour lui, le syndicat mixte censé évaluer, d'ici à juin 2008, si l'incinérateur est bien la meilleure solution au problème de la gestion des déchets à la Réunion, n'est qu'une « pure hypocrisie ».

Ce syndicat délégué des intercommunalités et du conseil général s'est formé pour engager une réflexion sur le sujet, ce qui ne semble pas convaincre Jean-Pierre Marchau.

Un « monstre » en gestation

L'enjeu est pourtant de taille. L'incinérateur que l'on projette d'implanter à Pierrefonds, à environ 200 mètres de la déchèterie, est un vrai « monstre » en gestation selon ses détracteurs. En particulier, il rejeterait des dioxines, produits de la combustion des déchets, ainsi que de nombreux autres gaz dont on ne mesure pas encore l'impact sur l'environnement et sur l'homme. C'est pourquoi le porte-parole

d'Accidom invoque le principe de précaution.

Les dioxines, qui sont également émises par les industries métallurgiques, sont soupçonnées d'être cancérogènes. En se déposant sur les fruits/légumes, elles sont ingérées par les animaux ou par les hommes, et peuvent créer des troubles dommageables.

Quoi qu'il en soit, peu de monde accepte de se prononcer sur la question, même l'Observatoire réunionnais de l'air (ORA) se refuse à tout commentaire pour l'instant. « Il faudra prendre rapidement une décision » déclare Bruno Sieja, le directeur de l'ORA. Il ajoute simplement qu'il existe certes une pollution liée aux rejets de métaux lourds, mais que cela dépend du type et de l'ancienneté de l'incinérateur.

Il est vrai que la législation française, largement inspirée de la réglementation européenne, impose une réduction drastique des rejets de dioxines dans l'atmosphère. D'ailleurs, les usines incapables de s'y plier ont été priées de cesser leur activité. Résultat : plus de la moitié d'entre elles ont été fermées entre 1997 et 2005.

Il n'empêche que même en quantité infinitésimales, les dioxines sont là. On en saura peut-être plus au cœur des débats électoraux. Pour l'heure, le ciel est encore bleu, l'orage encore lointain et l'air encore relativement pur...

ENQUETE SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE A LA REUNION

Encore des doutes dans l'air

Qu'elle soit anthropique ou naturelle, la pollution atmosphérique existe aussi à la Réunion même si la faible activité industrielle, la dispersion des gaz et l'insouciance – généralement de mise – n'en font pas une préoccupation majeure.

À la Réunion, la mortalité due à l'asthme est entre 3 et 5 fois plus élevée qu'en métropole, selon une enquête menée par la Drass. Certes, les études locales disponibles à ce jour sur l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé ne sont pas assez significatives. Mais sans tirer de conclusions hâtives, d'aucuns peuvent attester que l'air pollué constitue « un facteur aggravant pour les sujets asthmatiques ». C'est, du moins, ce que le Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA), établi par la Région en avril dernier, avance dans sa synthèse.

Pourtant, la Réunion ne connaît pas l'activité industrielle intense que l'on retrouve dans d'autres villes métropolitaines ou mondiales. Dans notre paradis : nulle aciérie, nulle raffinerie de pétrole, nul incinérateur d'ordures ménagères, encore que... (voir par ailleurs).

La centrale du Gol «soufre» beaucoup

En revanche, la Réunion compte cinq centrales thermiques qui produisent 70 % de l'électricité consommée sur l'île. Celles de Bois-Rouge et du Gol fonctionnent au charbon et à la bagasse en période de coupe tandis que les centrales du Port fonctionnent au fioul.

Cette activité industrielle est susceptible d'émettre dans l'atmosphère du dioxyde de soufre, un polluant très irritant pour les muqueuses et les voies respiratoires. C'est pourquoi elle est strictement encadrée par la législation française et les normes européennes.

À la Réunion, « l'empreinte de ce gaz polluant est certaine, mais la moyenne annuelle de concentration de dioxyde de soufre reste correcte », selon Bruno Sieja, directeur de l'Observatoire réunionnais de l'air (ORA).

Il n'empêche qu'en 2005, la station de surveillance de l'ORA, placée au sein du colège Titan, à proximité de la centrale EDF du Port, a enregistré des concentrations bien trop élevées. Le seuil d'alerte a alors été déclenché sur la première fois à la Réunion. Depuis lors, la centrale a opéré pour un combustible de meilleure qualité et rehaussé ses cheminées, et ses émissions de dioxyde de soufre ont diminué de 20 % selon Bruno Sieja.

Il n'en demeure pas moins que l'ORA enregistre fréquemment des dépassements horaires du seuil de recommandation et d'information à proximité de l'usine thermique du Gol, qui fonctionne au charbon la moitié de l'année.

L'ORA, association agréée chargée de surveiller la qualité de l'air à la Réunion, mesure en continu, outre le dioxyde de soufre, trois autres polluants nocifs pour la santé humaine : l'ozone, les oxydes d'azote ainsi que les particules fines (PM10). Elle mesure pour cela, quotidiennement, l'indice ATMO, consultable sur son site web (www.air-reunion.net).

Ses stations fixes et mobiles répondent à l'obligation légale de surveiller les agglomérations de plus de 100 000 habitants, comme Saint-Denis, plus récemment Saint-Pierre, et bientôt Saint-Paul, ainsi que les zones à proximité des centrales thermiques.

En ce qui concerne les émissions liées au trafic automobile, la première station de surveillance sera mise en service en septembre prochain. D'ores et déjà installée sur la très fréquentée rue Léopold-Rambaut à Saint-Denis, elle mesurera la concentration de particules fines, de monoxyde de carbone et de dioxyde d'azote.

Plus de voitures, plus de pollution

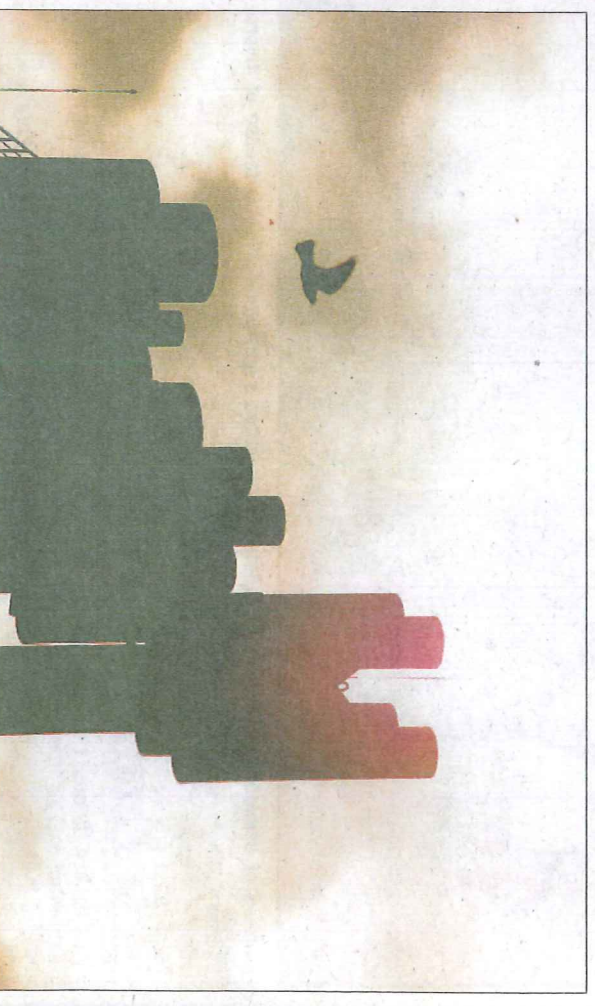
Le parc automobile de la Réunion avoisinait, en 2005, les 338 500 véhicules. Selon les estimations du PRQA, ce parc devrait dépasser, en 2010, la barre

des 360 000. En 2020, la Réunion devrait saligner sur la métropole, avec un taux de motorisation des ménages s'élevant à plus de 80 %. L'île devrait alors compter plus de 500 000 véhicules.

Cette augmentation du nombre de véhicules en circulation s'accompagnera, de fait, d'une augmentation de la pollution due au trafic routier, malgré des moteurs de plus en plus performants et soumis à des quotas de pollution.

Cette pollution, qui se traduit entre autres par la croissance de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, est relativement peu surveillée à la Réunion. Toutefois, force est de constater que la concentration d'oxydes d'azote est en nette augmentation depuis les années 2000. Cette tendance résulte de l'augmentation du trafic.

Courant 2006, l'ORA a d'ailleurs constaté un dépassement du seuil de recommandation et d'information des oxydes d'azote dans l'Ouest. En effet, l'absence

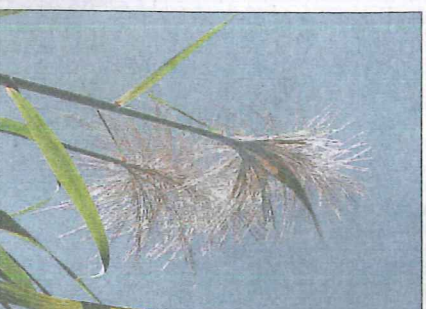


L'usine de production électrique du Port, connue pour ses problèmes de rejets de gaz nocifs, a récemment été mise aux normes.

La nature responsable

Il n'y a pas que l'activité humaine qui nuise à la qualité de l'air. Le volcan est un acteur d'une toute autre dimension, qu'il conviendrait de surveiller « du 1^{er} janvier au 31 décembre » selon le directeur de l'ORA. Et pour cause : en avril dernier, au plus fort des dégazages du piton de la Fournaise, on enregistrerait au Tremblot des concentrations de dioxyde de soufre à hauteur de 2400 µg, quand le seuil de recommandation est de 300 µg ! De même que la concentration de soufre cumulée dans le Sud et dans l'Ouest avait atteint 600 µg par heure.

Bruno Sieja estime qu'un réseau de surveillance spécifique et permanent doit être mis en place au volcan. Ce qui n'est pas le cas actuellement, puisque c'est le laboratoire mobile de



Le pollen de la fleur de canne est suspecté d'être la cause d'allergies.

l'ORA qui a été réquisitionné par le préfet lors de la dernière éruption pour effectuer des me-

sures ponctuelles. Mais « le dossier avance » selon Bruno Sieja, qui espère voir au plus tôt un réseau de quatre stations se constituer, à l'image de ce qui existe déjà à Hawaï.

Fleurs de cannes suspectées

Outre le volcan, un ennemi à peine perceptible est suspecté de dégrader la qualité de l'air réunionnais : le pollen. Pollen issus des fleurs de cannes ou d'autres plantes ? Des études méritent d'être menées sur ce sujet. Elles pourraient faire la lumière sur l'origine des allergies et divers troubles respiratoires dont souffrent de nombreux Réunionnais. Un colloque sur ce thème est d'ailleurs programmé en septembre avec un spécialiste de l'Institut de veille sanitaire.



5
ARTICLES
ACHETÉS,
LE 6^{ÈME}
GRATUIT

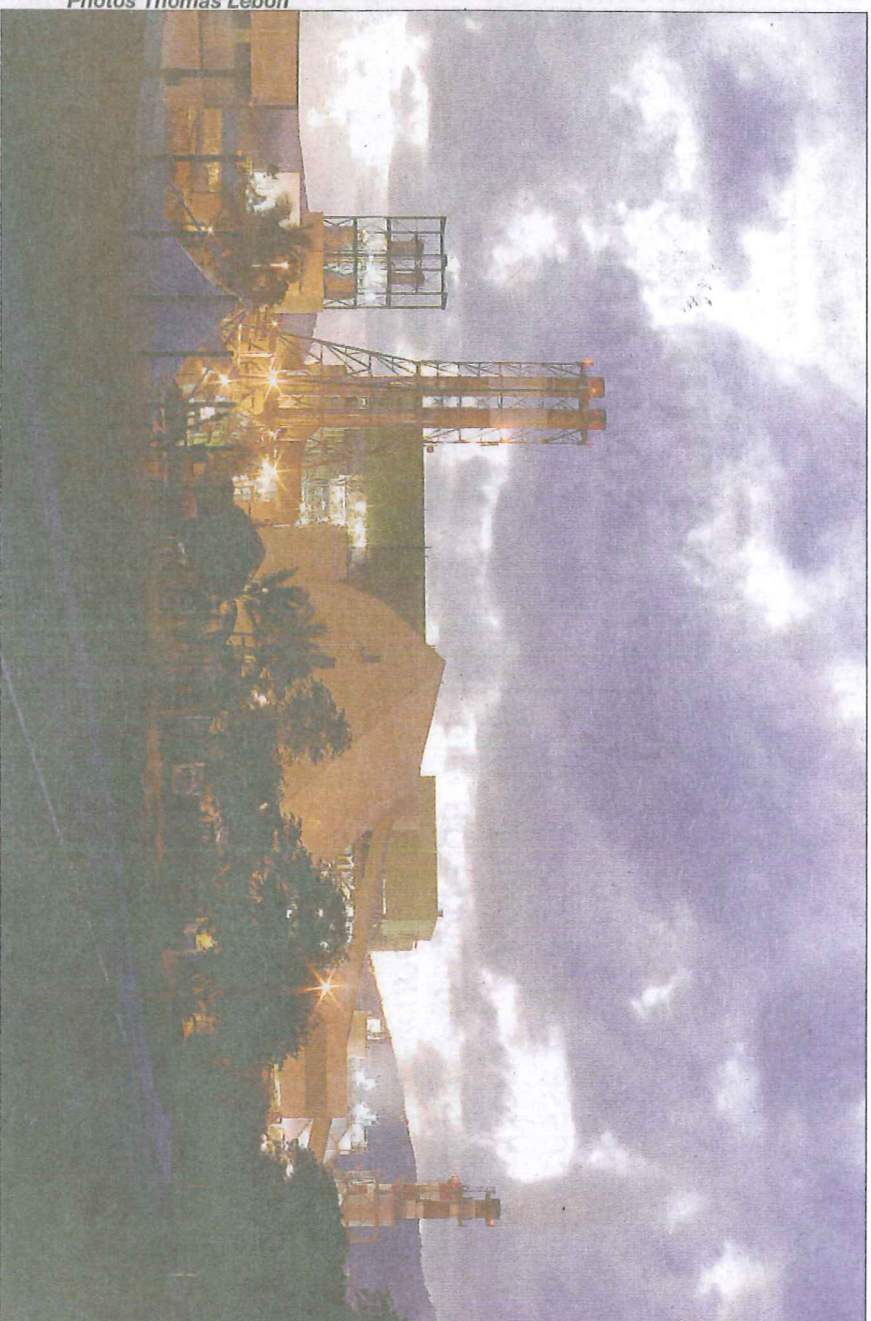
Homme, Femme, Enfant, Bébé

Offre valable du 28 juillet au 25 août - Offre valable sur tous les rayons du magasin. La gratuité étant la moins cher des six.



KIABI ST PIERRE
FRANCHISÉ INDÉPENDANT
47 rue de François Mahy - 97410 Saint-Pierre
Télé. 02 62 70 06 50
Ouvert tous les jours de 9h30 à 19h30 en continu,
sauf lundi de 14h à 19h30

Pour tout renseignement, merci contactez-nous
02 62 70 06 50
KIABI



Photos Thomas Lebon

L'usine du Gol à Saint-Louis, alimentée en charbon et en bagasse, délivre une production moyenne de 60MW d'électricité.

de vent, les températures élevées combinées aux embouteillages favorisent une telle concentration.

Une nette augmentation a également été constatée depuis l'an 2000 en ce qui concerne la concentration de particules fines. Inférieures à 10 µm, celles-ci peuvent se déposer sur les alvéoles pulmonaires et entraîner des problèmes respiratoires. Les PM10 sont principalement émises par les véhicules roulant au gazole (61 % du parc automobile de l'île) et par les industries.

Pas de données sur le CO2

La concentration de gaz polluants dans l'atmosphère progresse donc, lentement mais sûrement, en dépit de l'influence des alizés, censés les disperser.

En fait, les alizés brassent l'air réunionnais à l'est et au sud de l'île. Mais ils n'ont que peu d'influence sur la côte Ouest, côte dite sous le vent, ce qui favorise la stagnation des gaz dans cette région. Région qui est, rappelle-t-on, une des plus dynamiques en termes industriels et routiers.

La pollution due au trafic augmente à cause d'un nombre croissant de véhicules en circulation. Mais un effort a d'ores et déjà été constaté sur la qualité des moteurs. Selon le centre de contrôle technique Norisco, les véhicules « hors-normes » sont de moins en moins nombreux. Ces moteurs seraient plus « propres » grâce à des restrictions de l'Union européenne (obligations d'installation de pots catalytiques, filtres à particules pour les moteurs diesel, et quotas d'émission de gaz nocifs appliqués aux constructeurs).

A la Réunion, aucun observatoire ne s'attache à analyser les taux de CO2 rejetés dans l'atmosphère. Ce gaz, produit de toute combustion, est peut-être sans incidence sur la santé humaine mais il est l'un des principaux responsables du réchauffement climatique. Aussi étrange que cela puisse paraître, il n'existe pas encore de cartographie des émissions de gaz polluants à la Réunion. Mais c'est une des orientations qu'a prise la Région dans son PRQA. Reste à espérer que les données seront justes cette fois-ci. Car les

diagrammes du PRQA, qui sont actuellement disponibles sur le site regionreunion.com, sont, de source sûre, truffés d'erreurs.

Dossier réalisé par Gaëlle GONTHIER & Thomas LEBON

GROS PLAN

L'ELECTRICITE EN CHIFFRES. Les usines les plus importantes dans la production d'électricité :

L'usine du Port, la plus importante de l'île, fonctionne au fuel et délivre en moyenne 170 MW.

L'usine du Gol (Saint-Louis), fonctionne à la bagasse et au charbon pour une production de 60 MW.

Bois-Rouge, qui produit 54 MW fonctionne au charbon et à la bagasse.

L'hydroélectricité, énergie « propre », représente moins de 30 % de la production électrique totale de l'île.

LE PARC AUTOMOBILE EN CHIFFRES. En 2005 la Réunion comptait 340 000 véhicules, dont 61 % équipés de moteurs diesel.

Aujourd'hui, 75 % des véhicules neufs vendus sont climatés, selon un concessionnaire automobile.

En 2010, le nombre total de véhicules chiffre devrait atteindre les 350 000.

En 2020, selon les estimations de l'Insee, l'île devrait compter 550 000 véhicules en circulation.

Climatiseur mon amour

Qu'il fait bon vivre à l'ombre d'un climatiseur ! En plein été, en voiture ou dans sa case, le climatiseur est un outil fort agréable. Mais, parait-il, il pollue...

Il pollue, et même beaucoup. Le gaz utilisé, est 2 000 fois plus nocif pour la couche d'ozone que le fameux CO2 (dioxyde de carbone).

Un climatiseur pollue beaucoup, mais d'une manière très particulière. Et la question n'est pas de savoir s'il faut, ou non, le remplacer par les traditionnels brasseurs d'air, mais surtout, comment s'assurer de leur bonne installation et de leur bon fonctionnement. Car ce sont les fuites d'un gaz censé fonctionner en circuit fermé qui polluent.

Plus de 300 000 foyers seraient équipés d'une telle installation, selon Daniel Samanie, président du syndicat réunionnais des entreprises du froid. Et le marché des climatiseurs est en plein boom, puisque plus de 50 000 climatiseurs (destinés aux particuliers et de type split-system, c'est-à-dire à éléments séparés) sont importés chaque année à la Réunion.

A tel point que les chaînes de grande distribution vendent, elles aussi, des climatiseurs prêts à l'installation. De quoi tenter nombre d'installateurs non qualifiés et de bricoleurs du dimanche. Outre le manque à gagner que créent ces installations « au noir » pour les professionnels, elles sont les premières causes de fuites, qui représentent, elles, les premières causes de pollution dues aux climatiseurs.

« Le pollueur, c'est le bricoleur du dimanche »

« Les consommateurs croient faire une affaire en achetant un matériel peu coûteux et en réalisant eux-mêmes, ou en confiant à un tiers non professionnel, une installation qui ne sera pas aux normes », insiste Daniel

Samanie. « Mais ils se rendent vite compte de leur erreur quant l'heure est aux réparations. Le pollueur, c'est le bricoleur du dimanche, leurs installations représentent un risque important de pollution. »

S'il y a une fuite, s'en suivra obligatoirement une réparation du matériel. Celle-ci consiste surtout à y introduire une nouvelle recharge de gaz, mais, avant cette opération, il faut trouver et réparer la fuite de fluide frigorigène.

Encore une fois, ne répare pas qui veut. C'est à un professionnel que doit être confiée cette tâche. Il est le seul apte, non seulement à assurer l'installation, la réparation, mais aussi la récupération des matériaux usagés.

30 % d'énergie en plus

D'après une nouvelle réglementation, en vigueur depuis mai dernier et qui sera complète en 2009, chaque intervenant devra disposer d'une « attestation de capacité », visée par un organisme agréé. Il devra également attester la compétence de son personnel et l'utilisation d'un outillage précis. Concernant les fluides frigorigènes, il devra également en assurer la traçabilité.

Concernant l'utilisation de son climatiseur, Daniel Samanie rappelle que si le climatiseur s'encrasse, il consomme 30 % d'énergie en plus que lors d'une utilisation classique. Reste qu'avant d'utiliser un appareil de ce type, de nombreuses solutions simples, gratuites et efficaces permettent de diminuer de quelques degrés la température d'une pièce. L'Ademe rappelle que la fraîcheur d'une pièce peut être conservée en fermant simplement portes et volets dans la journée et en favorisant une meilleure circulation d'air, ou grâce à des ouvertures, ou en utilisant des brasseurs d'air.

SUZUKI GRAND VITARA

SÉRIE SPÉCIALE - DES ÉQUIPEMENTS EXCLUSIFS

35 900€
clés en mains

- LECTEUR DVD-DIVX AVEC GRAND ÉCRAN COULEUR 6,1"
- SYSTEME DE NAVIGATION GPS AVEC CARTOGRAPHIE EUROPE 2007.
- CONNECTEUR I POD
- SELLERIE CUIR EXCLUSIVE ET VOLANT CUIR
- PEINTURE METALLISÉE (4 COULEURS)
- JANTES EN ALLIAGE LEGER 17"
- RADAR DE RECUL
- RAILS DE TOIT GRIS ALU
- COUVRE ROUE TEINTE CARROSSERIE.



SAINTE-CLOTILDE
Nouvelle adresse
nouvelle concession

SUZUKI
Un style de vie

Sainte-Clotilde
124, rue Léopold Rambaud
0262 92 35 35

Saint-Pierre
217, rue Marius & Ary
Leblond
0262 96 18 50